

des sociétés. Par exemple, beaucoup de biens culturels sont utiles parce qu'ils permettent aux individus d'acquérir de connaissances ou de développer leurs facultés intellectuelles, spirituelles, ou esthétiques, même si ces biens ne sont pas porteurs d'identité nationale.

Dans les pages qui suivent, nous entendons démontrer que le traitement particulier dont devrait jouir la culture dans les accords internationaux doit être inscrit dans un discours qui prend racine 1) dans une vision plus globale de ce qu'est la culture et de ce qui crée la spécificité des produits culturels eu égard aux autres types de biens, 2) dans une conception du rôle de l'État en la matière qui repose sur le fait que la culture est essentielle au processus démocratique dans nos sociétés.

## **1.1 La culture comme univers symbolique et la spécificité des produits culturels comme messages**

### **1.1.1 La culture**

Un des premiers problèmes qui se pose relativement au traitement de la culture dans les accords internationaux vient de ce qu'elle est coupée de son sens profond, soit parce qu'on la réduit à un ensemble d'artefacts divertissants (entertainment), soit parce qu'on la réduit, comme on l'a souligné, à une question d'identité. Et pourtant, les plus élémentaires définitions de la culture réfèrent tantôt au «développement de certaines facultés de l'esprit par des exercices intellectuels appropriés», tantôt à «l'ensemble des connaissances acquises qui permettent de développer le sens critique, le goût, le jugement», tantôt à «l'ensemble des aspects intellectuels d'une civilisation», et encore, à «l'ensemble des formes acquises de comportement dans les sociétés humaines»<sup>21</sup>.

Pour le sociologue britannique Raymond Williams, le terme «culture» a historiquement été employé dans l'un ou l'autre des trois sens suivants :

- 1) un processus général de développement intellectuel, spirituel et esthétique ;
- 2) la manière de vivre d'un peuple ou d'un groupe, dans un endroit ou à une époque déterminée ;

---

nombrilisme télévisuel », *Le Devoir*, Montréal, 3 août 1999, p. A 7

<sup>21</sup> Le Petit Robert, Dictionnaire de la langue française.